

CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2018

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Bernard THIEN, Lydie GEORGES, Annie FAELLI, Christian POCHET

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

 *le compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2018*

Fonctionnement des temps périscolaires

Suite à la demande de parents, le conseil municipal a réétudié les modes de garde des enfants pendant les temps périscolaires (matin et midi).

Les communes de Chausseterre et Les Salles ont été consultées afin de conserver un fonctionnement homogène sur les trois communes qui composent notre RPI.

A compter du lundi 5 novembre les horaires sont confirmés ou modifiés comme suit :

Le matin

Les enfants non-inscrits à la garderie de Champoly et ne prenant pas de navette peuvent rentrer à l'école quand l'enseignant prend son poste à savoir 8h20, comme dans les autres écoles.

A midi

En ce qui concerne le temps méridien (midi), les enfants inscrits à la garderie de Champoly ou inscrits à la navette peuvent bénéficier d'une garderie jusqu'à 11h55 comme dans les autres écoles. Pour les parents retardataires, les enfants seront à récupérer à la cantine et tout quart d'heure de garderie entamé sera facturé 15 € à partir de 12h00.

Pour rappel, la cantine a été mise en place pour les parents qui n'ont pas la possibilité de récupérer leurs enfants à 11h30.

L'après-midi

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine ne peuvent rentrer à l'école que lorsque l'enseignant reprend son poste à 13h20 ; pas avant. Il n'y a pas de garderie avant 13h20.

Nous vous rappelons que la sortie de classe se fait à 16h30 et que seuls les enfants inscrits en garderie ou qui prennent une navette sont autorisés à rester dans la cour de récréation.

Transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les modalités de transfert des compétences assainissement et eau à l'intercommunalité.

Pour que celui-ci soit réalisable il faut que moins d'un quart des communes appartenant à l'intercommunalité émettent un avis défavorable.

Un bureau d'étude (recruté et financé par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé) va analyser les éléments financiers de chaque commune et, au vu des résultats chaque conseil municipal devra se prononcer courant mai 2019.

Sur le principe, le conseil municipal est favorable au transfert

Adressage

Monsieur le Maire présente la proposition de La Poste pour l'aide à la dénomination et la numérotation des rues.

La prestation comprend :

- Audit et diagnostic des anomalies des voies et numéros
- Conseil et aide au traitement des anomalies identifiées au diagnostic
- Mise à jour de la dénomination des voies
- Numérotation et cartographie des bâtis non numérotés
- Validation dans le Guichet Adresse après vérification contradictoire
- Livraison fichier adresse complet

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de La Poste.

Questions diverses

- ☀ Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise EGP et d'Olivier DI-TOMMASO quant à la réfection des barrières de l'école et des portes des anciens WC dans la cour.
Le conseil municipal retient la proposition d'Olivier DI-TOMMASO.
- ☀ Le déménagement de l'école se fera le lundi 22 octobre 2018 à 9h en présence des élus et des employés communaux.
- ☀ Le conseil municipal valide la proposition d'achat de matériel pour l'équipe technique, à savoir un taille-haie et une perceuse/visseuse/scie circulaire.
- ☀ Monsieur le Maire donne lecture de sa réponse au Préfet de la Loire le consultant sur le projet de secteurs d'information sur les sols (SIS) qui concerne le territoire de la commune (Le Poyet)
- ☀ Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Josiane ALVAREZ et Michèle BOURGANEL quant à la prise en charge par la commune du coût d'impression du livre « hommage aux poilus de Champoly » qui a été réalisé par leur soin.
Le conseil municipal valide la prise en charge du coût d'impression de 6 livres.
- ☀ Le repas des anciens aura lieu le dimanche 18 novembre à la salle des fêtes et sera servi par le restaurant « La Petite Poularde ».
Fabrice LABOURÉ, Christian POCHET et Lydie GEORGES représenteront la municipalité.
- ☀ Le conseil municipal valide le devis de « Au Bois Sauvage » pour l'animation du 20^{ème} marché de Noël : jeux géants en bois
- ☀ Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient, selon l'article 19 du code électoral, de désigner un membre du conseil municipal (pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, excepté le Maire et l'Adjoint) qui participera à la commission de contrôle des listes électorales.
Fabrice LABOURÉ est désigné et accepte de participer à la commission de contrôle des listes électorales.
- ☀ La réunion de lancement de l'EAGB (Etude d'Aménagement Globale de Bourg) aura lieu le jeudi 25 octobre à 15h.
- ☀ Monsieur le Maire fait part du compte rendu de l'expertise des dégâts sur les menuiseries extérieures de la salle des fêtes qui a eu lieu le 8 octobre en présence du cabinet d'expertise CLE, de l'entreprise MEUNIER-MARNAT et des représentants de la commune.
- ☀ Monsieur le Maire présente un devis pour l'insonorisation de la salle des fêtes.
Le conseil municipal ne donne pas suite dans l'immédiat.
- ☀ Sécheresse d'automne : la Chambre d'Agriculture a décidé de mettre en place une opération spécifique pour approvisionner les exploitations en créant l'association « Solidarité Sécheresse Loire 2018 ».
Afin d'accompagner les agriculteurs, il est demandé aux maires de mettre en place une cellule de veille communale afin d'identifier les exploitations susceptibles d'être en situation difficile.
Fabrice LABOURÉ est nommé référent.
- ☀ Monsieur le Maire Informe le conseil municipal des modalités d'inhumation dans le cimetière communal.
- ☀ Danielle BRUNO et Bernard THIEN participeront à la remise des colis de Noël à l'EHPAD du Pays d'Urfé le vendredi 21 décembre.
- ☀ Monsieur le Maire :
 - informe d'une rencontre entre Violette AUBERGER, conseillère départementale, et les associations de Champoly et Saint Marcel d'Urfé qui se tiendra salle de la mairie de Champoly le mercredi 17 octobre à 20h00.
 - Fait part des remerciements de la Fondation du Patrimoine pour l'adhésion de la commune.
- ☀ A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte que les réunions du conseil communautaire (CCPU) se tiennent éventuellement à Champoly.

Séance levée à 22h30

Le Maire
Daniel PEROTTI